

**ARRÊTE D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC  
CATHELAIN  
RUE PASTEUR ET PLEZ POSTRY**

*Arrêté n°300-juillet 2023-ST*

DF/ AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Publiques, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L. 2213-2, L.2212-29 et L. 2331-4,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal,

Considérant la requête en date du 07 juillet 2023 de Monsieur Stéphane Monel représentant de l'entreprise CATHELAIN, 19 Rue de la Gare – 62147 HERMIES, sollicitant l'autorisation d'installer une base vie et du stockage 68 rue pasteur et Plez Postry.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de régler le stationnement des véhicules,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Monsieur Stéphane Monel représentant de l'entreprise CATHELAIN - est autorisé à occuper le domaine public 68 rue pasteur et Plez Postry, conformément au plan joint, afin d'installer une base vie et du stockage.**

Le stationnement sera interdit au droit des installations.

**Article 2 – Les panneaux réglementaires de signalisation de chantier et de restriction de la circulation, ainsi que toutes les mesures relatives à la sécurité des usagers seront mis en place et entretenus sous la responsabilité de la société CATHELAIN pour permettre l'application des dispositions prévues à l'article 1.**

**Article 3 – Cette autorisation est accordée à compter du lundi 10 juillet 2023 au 22 décembre 2023 inclus.**

**Article 4 – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.**

Faute d'exécution dans ce délai et sauf reconduction de l'autorisation, celle-ci sera réputée retirée.

**Article 5 – Pendant l'occupation, le permissionnaire prendra toutes les mesures relatives à la protection des usagers du domaine public et des occupants des propriétés voisines par la mise en place de dispositifs adaptés aux nuisances rencontrées.**

**Article 6 – Dès l'achèvement, le permissionnaire devra enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés, et rétablir à ses frais. Cette remise en état fera**

l'objet d'un procès verbal de recollement dont mention sera portée le moment venu sur le présent arrêté.

**Article 7** – Le permissionnaire est tenu d'acquitter le droit de voirie (ou la redevance annuelle d'occupation) sur la base du tarif régulièrement établi par délibération, en date du 18 octobre 2017 du Conseil Municipal fixant la gratuité de l'occupation durant les 15 premiers jours calendaires puis 0,65 € le mètre linéaire mesuré au sol et par jour.

**Article 8** – Le permissionnaire supportera sans indemnité la gêne et les frais de toute nature qui seraient la conséquence des travaux effectués par l'administration dans l'intérêt de la voirie.

**Article 9** – La présente autorisation est pour tout ou partie révoquée à toute époque sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect par le permissionnaire des conditions imposées par le règlement général de voirie visé à l'article 2 ou énoncées aux articles ci-dessus.

**Article 10** - Sans préjudice de la révocation de l'autorisation, le permissionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

**Article 11** – La présente autorisation ne vaut pas permis de construire et ne dispense pas de demander celui-ci.

**Article 12** – Le pétitionnaire est tenu d'afficher le présent arrêté sur les lieux des travaux.

**Article 13** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

**Article 14** – Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié selon la forme accoutumée.

Fait à Caudry, le 07 juillet 2023



Le Maire,  
Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT

A.e.g Joel Machu

Noblecourt Aurore  
, Diététicienne &...

Rue Pasteur

Cheneaux  
Notteghem Aurelie

Rue Saint-Gall

Rue

Rue Plez Postry

Rue Plez Postry

Rue Plez Postry

Rue Pasteur

Rue Pasteur

Rue Saint-Gall

Rue Pasteur

Google

Rue Carnot

Rue Carr

Rue Pasteur

